

Prime d'activité La FNEDT demande la reconnaissance des non-salariés agricoles

Le projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi a été adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale et est actuellement en cours d'examen par le Sénat. Il prévoit la création d'une prime d'activité.

Paris, le 22 juin 2015 – Une des mesures phare du projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi est la création d'une prime d'activité pour soutenir le pouvoir d'achat des salariés et non-salariés aux revenus modestes de façon simple et lisible. Mais le projet de loi en l'état exclut les non-salariés des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux pour le bénéfice de cette prime. La Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires demande aux parlementaires de mentionner ces non-salariés.

« La création de cette prime est proposée pour soutenir l'activité professionnelle et encourager l'insertion des jeunes dans la vie active. C'est précisément dans ce cas-là que se trouvent les jeunes qui créent ou reprennent une entreprise de travaux. Pourquoi cette loi ne leur permettrait-elle pas de bénéficier de la prime d'activité ? », s'interroge Gérard Napias, président de la FNEDT. Aujourd'hui, 16 000 entrepreneurs de travaux agricoles et forestiers sont affiliés comme non-salariés à la Mutualité Sociale Agricole* et pourraient potentiellement profiter de cette mesure, dès lors qu'ils en rempliraient les conditions.

Plus largement, les entrepreneurs de travaux non-salariés agricoles regrettent le manque de prise en compte de leur statut. La considération de la pénibilité de leur carrière professionnelle pour leur retraite est un exemple de plus. Ils constatent l'absence d'attention aux activités agricoles et forestières des non salariés. A ce sujet, la FNEDT rappelle l'existence d'études sur la 2^{ème} partie de carrière de salariés de plus de 50 ans exerçant une activité agricole et/ou forestière qui ont suscité l'intérêt des non salariés. Elles sont totalement d'actualité pour les entrepreneurs de travaux. Vous pouvez retrouver des résultats de ces études sur www.fafsea.com/Agriquadra.

*tableau de bord de l'emploi FNEDT CCMSA 2014

Relations Presse Agence FARGO RDN,

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Fadéla Benabadji

Tél : 01 44 82 66 70

Mobile : 06 11 34 22 39

fbenabadji@agencefargordn.com

Léa Charron

Tél: 01 44 82 95 49

Mobile: 06 23 47 67 47

lcharron@agencefargordn.com

A propos de la FNEDT

La Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT) est l'organisation professionnelle qui rassemble les entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux. FNEDT regroupe 65 syndicats départementaux et 20 unions régionales. Acteurs clés de l'emploi dans le monde rural, les 21 000 entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers et leurs 95 000 salariés permanents et saisonniers réalisent des chantiers au service des exploitants agricoles et forestiers, des propriétaires et des entreprises, des collectivités locales. La FNEDT est adhérente de la CEETTAR (Confédération Européenne des Entreprises de Travaux Techniques Agricoles et Ruraux) qui vient de fusionner au 1^{er} janvier 2015 avec l'ENFE (European Network Forest Entrepreneurs).